

La procédure dévaluation environnementale québécoise et la biodiversité

Pierre-Michel FONTAINE

Chargé de projet, milieu nordique

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Canada

Pierre-Michel FONTAINE : Pierre-Michel FONTAINE est chargé de projet en évaluation environnementale concernant le milieu nordique de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) depuis 8 ans. Il a travaillé, entre autres, sur les projets hydroélectriques majeurs de la dernière décennie au Québec. Il possède un doctorat sur la discrimination génétique des stocks de saumon et une maîtrise sur les prises accidentelles des marsouins communs, espèce à statut particulier. Il fut membre du conseil d'administration du SIFÉE et de l'Association québécoise pour l'évaluation environnementale.

Résumé

La procédure québécoise d'évaluation environnementale est établie par la Loi sur la qualité de l'environnement. La Direction des évaluations environnementales du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs analyse les projets majeurs tels que définis dans cette loi. Les enjeux associés à la biodiversité sont considérés sous différents angles lors de l'analyse des dossiers, notamment la conservation d'espèces ayant un statut particulier et le maintien des communautés d'espèces ou du patrimoine génétique des populations.

La présentation mettra en valeur l'apport de la procédure à l'égard de la biodiversité. Elle portera sur des exemples d'analyses de projets qui se sont conclues par des mesures particulières à l'égard de la protection de la biodiversité. Ces mesures ont pris différentes formes de conditions liées aux autorisations gouvernementales ou en engagements du promoteur à l'égard du projet. Les enjeux liés à la biodiversité seront mis en lumière à l'aide des derniers grands projets hydroélectriques et de routes du Québec méridional et nordique. Les différentes actions portant sur cette problématique seront décrites tout au long des étapes du processus d'évaluation environnementale, de même que les outils législatifs disponibles au sujet des espèces menacées et de la conservation du patrimoine naturel. Il sera traité : du maintien des communautés de poissons, utilisés traditionnellement par les autochtones comme source de nourriture de subsistance, qui a donné lieu à des mesures d'atténuation et de compensation ainsi qu'à une condition de gestion adaptative exceptionnelle; de l'importance des études génétiques dans l'analyse des dossiers concernant des populations d'esturgeon, de saumon atlantique et d'omble de fontaine de souche Rupert; d'espèces ayant un statut de protection tels que le caribou forestier ou la rainette faux-grillon de l'Ouest qui ont également fait l'objet de mesures particulières. Il sera décrit comment les programmes de suivi sont modulés par la gestion du risque qui dépend entre autres des connaissances scientifiques et traditionnelles disponibles et des coûts souvent élevés de ces mesures.